COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de Mme Sylvie HEIBY, Maire

Présents :
Sylvie HEIBY, Pierre BILLMANN, Anne GUTH, Joël VOGEL, Sabine BILLMANN, , Frédéric NEUHARDT, Estelle BESENWALD, Marc WENGER, Noémie KNITTEL, Laura SCHULER, Linda SOKOL, Thierry ESCH, Romain LAUTERBACH, Joanne BOHEIM, Arnaud STEINMANN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Joël VOGEL
Date de convocation : 21 avril 2026

&&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 01 AVRIL 2026
Le compte-rendu du 01 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2° DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
Le maire explique qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres. À la suite des opérations de vote, ont été élus :

Membres titulaires : Pierre BILLMANN
Joël VOGEL
Anne GUTH
Membres suppléants : Frédéric NEUHARDT
Arnaud STEINMANN
Noémie KNITTEL

3° DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE
Madame le maire rappelle que dans le cadre de la gestion des activités cynégétiques, l'importance de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission communale de chasse, conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'environnement. La désignation des membres, 1 titulaire et 1 suppléant doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Cette formalité est essentielle pour :

- Garantir la légalité des décisions prises par la commission.
- Assurer la transparence et la représentativité des acteurs locaux.

Madame le Maire expose que la commission restera ouverte et sera toujours modifiable pendant la durée de la mandature. Le maire explique à l'assemblée les règles de fonctionnement de la commission, qui est appelé à émettre des avis et étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil. Madame le maire propose au Conseil de mettre en place la commission suivante : La commission consultative communale de la chasse sera composée de :

Membre titulaire : ESCH Thierry
Membre suppléant : KNITTEL Noémie

4° DESIGNATION DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner en qualité de déléguée de la commune auprès du Parc naturel régional des Vosges du Nord : Mme Sabine BILLMANN, conseillère municipale. Le délégué est désigné pour la durée du mandat municipal en cours. Le délégué assurera notamment les missions suivantes :

- représenter la commune auprès des instances du Parc ;
- relayer auprès du conseil municipal les actions, projets et orientations du Parc ;
- participer à la mise en œuvre de la charte du Parc à l'échelle communale ;
- favoriser l'information des habitants et des acteurs locaux ;
- contribuer à l'émergence et au suivi de projets en lien avec les objectifs du Parc, notamment en matière de transition écologique, de préservation des patrimoines et de développement local durable.

5° RENOUVELLEMENT ADHESION PLATEFORME – ALSACE MARCHE PUBLIC

Madame le maire explique que la plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics. Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.
A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises. Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus. Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs. Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit, autorise le Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et signer la charte d'utilisation.

6° RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Madame le maire rappelle que la commission électorale a deux missions : veiller à la régularité des listes électorales : dans ce cadre, elle peut réformer les décisions d'inscription ou de radiation d'électeurs prises par le maire et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Elle doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les vingt-quatrième et vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin. Ses membres sont nommés pour une durée de 6 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La commission est composée de trois membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration, un délégué du tribunal judiciaire.

	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
Titulaire	Arnaud STEINMANN	Gérard WERNHER	Marc JUNCKER
Suppléant	Marc WENGER	Alfred FREY	Elisabeth GEIB

7° JURY D'ASSISES 2027

Madame le maire explique qu'en vue de l'établissement pour l'année 2027 de la liste préparatoire des jurys d'assises du département du Bas-Rhin, un tirage au sort est effectué sur l'ensemble de la liste électorale de la commune. La commune de Hunspach fait partie du groupement Schoenenbourg – Hunspach – Ingolsheim. Un second tirage au sort est effectué par la Commune de Schoenenbourg, une seule personne sera retenue dans le groupement pour être proposée à l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises.

8° DIVERS

- **Journée citoyenne :** organisation et mise au point des ateliers, idée de boîte à livres à développer pour une prochaine journée
- **Cimetière** : présentation des principaux axes de réflexion à mener par la commission cimetière ; règlement et tarification des cavurnes ; nettoyage et enlèvement du stockage d'anciennes pierres tombales ; installation des nouveaux poteaux et portails
- **Salle des fêtes** : état des lieux des principales réflexions à adopter par la commission salle des fêtes, travaux et entretien à prévoir
- **Hall des sports :** définir les modalités d'occupation Commune, FAH, ASH. Redéfinir distinctement le stockage de chaque partie, réorganisation et centralisation du matériel communal, nettoyage, travaux électricité.
- **Info SIEARR :** compte-rendu par Joël Vogel de la 1ère réunion du comité du SIEARR, rôle, fonctionnement. Une visite des installations sera programmée et proposée au conseil municipal.
- **Info Sycofose :** compte-rendu par Thierry ESCH de la 1ère réunion du comité du Sycofose, rôle et fonctionnement, présentation du secteur de triage.
- **Fête du folklore :** organisation équipe du conseil municipal pour tenue du stand grillades du dimanches 14 juin 2026.
- **Stationnement** rue des Saules : réflexion à mener sur la signalétique des parkings publics afin d'éviter l'engorgement de la rue des Saules

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 20

HEIBY Sylvie	Maire	
BILLMANN Pierre	Adjoint au Maire	
GUTH Anne	Adjoint au Maire	
VOGEL Joël	Adjoint au Maire	
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
NEUHARDT Frédéric	Conseillère Municipale	
BESENWALD Estelle	Conseillère Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	
KNITTEL Noémie	Conseiller Municipal	
SCHULER Laura	Conseiller Municipal	
SOKOL Linda	Conseillère Municipale	
ESCH Thierry	Conseillère Municipale	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
BOHEIM Joanne	Conseiller Municipal	
STEINMANN Arnaud	Conseiller Municipal	